



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2021-133 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060**.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Règlements » : www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglement/

Ce règlement a reçu le 22 mars 2022, l'approbation de la MRC des Laurentides, à l'effet que le présent règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour de mars 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 23^e jour de mars deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière